

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 2017-09-25 Date de révision: 2024-05-15 Remplace la fiche: 2023-08-30 Version: 2.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Lexel Multi-Purpose Sealant - Low VOC

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Calfeutrage

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour les employés sur les lieux de travail, pour le personnel d'urgence ainsi que pour d'autres situations où il existe un risque d'exposition prolongée ou à grande échelle, conformément aux exigences du SIMDUT relatives au SGH.

Cette FDS ne s'applique pas à l'utilisation de nos produits par les consommateurs. Pour l'utilisation par les consommateurs, toutes les précautions et les premiers soins sont fournis sur l'étiquette du produit, sur la fiche signalétique, ou aux deux endroits à la fois, conformément à la réglementation gouvernementale applicable

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Sashco Inc. 14802 Grant St. Thornton, CO, 80023 USA T 800-767-5656

info@sashco.com

Distributeur

Add the name, address and tel. number of the Canadian manufacturer or importer who operates in Canada.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-535-5053

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée
Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :





Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS CA) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec un détergent à base d'agrumes avant de laver à l'eau et au savon.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Tétrachloroéthylène	Ethene, tetrachloro- / Ethylene, tetrachloro- / Perchloroethylene / 1,1,2,2-Tetrachloroethylene / Ethene, 1,1,2,2-tetrachloro- / 1,1,2,2-Tetrachloroethene / Tetrachloroethene / Perchloroethene	n° CAS: 127-18-4	30 – 60
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 4 et 11 atomes de carbone (C4-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 20 et 190°C (entre - 4 et 374°F).]	n° CAS: 64742-49-0	1 – 5

Remarques

^{: *}Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 4: Premiers soins

Premiers soins après contact oculaire

Symptômes/effets après contact avec la peau

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec un détergent à base d'agrumes avant de

laver à l'eau et au savon. . Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En

cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche

à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des

dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec

une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des

nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Mousse.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un

équipement de respiration (SCBA). Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou

brouillard d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales

pour éviter des charges d'électricité statique.

2024-05-15 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 3/9

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage

: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef.

Matières incompatibles

: Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Tétrachloroéthylène (127-18-4)		
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
ACGIH OEL TWA	25 ppm	
ACGIH OEL STEL	100 ppm	
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
OSHA PEL TWA	100 ppm	
OSHA PEL (Ceiling)	200 ppm	
Le pic maximum acceptable a dépassé la valeur plafond acceptable pendant toute la durée d'une équipe de travail de 8h	300 ppm Peak (5 minutes in any 3 hours)	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

2024-05-15 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 4/9

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: Pâte.Couleur: BlancOdeur: Solvant

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 244 °F / 118 °C

Point d'éclair : > 173 °F / 78.3 °C [ASTM D-93]
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,98

Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 195000 cP @ 10 rpm / 25 °C (77 °F)

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Sources d'inflammation. Chaleur.

Matières incompatibles : Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Tétrachloroéthylène (127-18-4)		
DL50 orale rat	2629 mg/kg (Source: NLM_CIP)	
CL50 inhalation rat	27,8 mg/l/4h	
ATE CA (orale)	2629 mg/kg de poids corporel	
ATE CA (vapeurs)	27,8 mg/l/4h	
ATE CA (poussière, brouillard)	27,8 mg/l/4h	

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: IUCLID)	
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg (Source: IUCLID)	
CL50 inhalation rat	73680 ppm/4h	
ATE CA (gaz)	73680 ppmv/4h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sensibilisation cutanée: Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Tétrachloroéthylène (127-18-4)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérogénicité
Tavials (married managed residue	. Non sleep f

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

(STOT) (exposition unique)

Tétrachloroéthylène (127-18-4)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

2024-05-15 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 6/9

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Tétrachloroéthylène (127-18-4)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Symptômes/effets après inhalation :	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut causer une irritation des voies respiratoires.	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.	
	Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.	
Symptômes/effets après ingestion :	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.	

: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Autres informations

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

2024-05-15 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 7/9

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

 Date d'émission
 : 09-25-2017

 Date de révision
 : 05-15-2024

 Remplace la fiche
 : 08-30-2023

Danger pour la santé NFPA : 2 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une

incapacité temporaire ou des blessures résiduelles.

Danger d'incendie NFPA : 0 - Matériaux qui ne brûleront pas dans des conditions extrêmes

typiques, y compris des matériaux intrinsèquement incombustibles tels

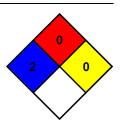
que le béton, la pierre et le sable.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Notation de danger

Santé : 2 Danger modéré - Risque de blessure temporaire ou légère

: * - Risque d'effets chroniques (à long terme) sur la santé suite à une surexposition répétée

Inflammabilité : 0 Danger minime - Produits incombustibles

Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS

lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou

une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Protection individuelle : B - Lunettes de protection, Gants

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2	Classification (GHS CA)	Modifié	Version 2.1
FDS	Mise à jour de la FDS	Modifié	Version 2.1

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

2024-05-15 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 9/9